

## Je veux changer d'assurance de prêt

Mon prêt a moins d'un an



LOI HAMON

Je peux changer à tous moment les 12 premiers mois



J'envoie ma demande de substitution et mon nouveau contrat à ma banque en courrier recommandé au plus tard 15 jours avant les 12 mois.

Mon prêt a plus d'un an



LOI BOURQUIN

Je peux changer chaque année à la date anniversaire de mon contrat



J'envoie ma demande de substitution et mon nouveau contrat à ma banque en courrier recommandé au plus tard 2 mois avant la date d'anniversaire.

A tout moment

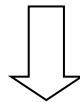


Loi Lemoine

A partir du 1er juin 2022 pour tous les prêts, à partir du 1er septembre pour les anciens crédits



J'envoie ma demande de résiliation par courrier recommandé



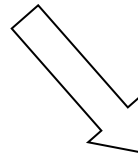
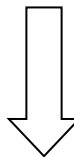
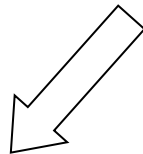
Je compare les offres en ligne sur ASKAPI  
ou  
je me fais assister au 04 72 362 362



Je résilie mon contrat :  
- ASKAPI se charge des démarches administratives



Je reçois la réponse de ma banque



Accord de la banque sous 10 jours



Je vérifie que les conditions n'ont pas changées



Je transmets l'acceptation du prêteur à l'assureur ainsi que l'offre de prêt

Refus de la banque sous 10 jours



Justifié : Je vérifie l'équivalence des garanties



Non justifié : ma banque peut être punie d'une amende de 3 000€

Réponse de la banque après 10 jours



Je remonte le dysfonctionnement à l'APCR



Ma banque peut être punie d'une amende de 3 000€